



## Visa de stage conventionné

### I. GÉNÉRALITÉS

**Obligation de visa :** Les étudiants d'États hors UE vivant en France ont besoin d'un visa pour effectuer un stage en Allemagne de plus de 90 jours. Un titre de séjour français ne suffit pas. Pour les stages d'une durée inférieure ou égale à 90 jours en revanche, aucun visa n'est exigé.

**Rendez-vous :** Pour déposer votre demande de visa, vous devez obligatoirement prendre rendez-vous sur notre site Internet : [www.allemagne.diplo.de/visa](http://www.allemagne.diplo.de/visa)

**Présence obligatoire :** Afin que nous puissions nous assurer de votre identité et prendre vos empreintes digitales, vous devez impérativement vous présenter en personne à la section juridique et consulaire de l'ambassade d'Allemagne à Paris lors du dépôt de votre demande.

**Autorisation de travail :** Les stagiaires venant d'États hors UE doivent obtenir l'accord écrit de l'Espace Placement international (*Zentrale Auslands-und Fachvermittlung, ZAV*) dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous. C'est à l'employeur d'en faire la demande.

Zentralstelle für Arbeitsvermittlung – ZAV  
Studentenvermittlung 212  
D-53107 Bonn  
Tél. : 0049 (0)228 / 7131560  
[bonn-zav.info-auslaendische-studenten@arbeitsagentur.de](mailto:bonn-zav.info-auslaendische-studenten@arbeitsagentur.de).

**Boursiers ERASMUS :** Si vous êtes boursier ERASMUS, vous n'avez pas besoin de l'accord du ZAV mais vous devez prouver que vous disposez de moyens de subsistance suffisants (720 euros par mois au moins), par exemple en présentant une attestation d'attribution de bourse ainsi que vos trois derniers relevés de compte bancaire.

**Assurance maladie :** Lors du dépôt de votre demande de visa, vous devez présenter une attestation d'assurance maladie valide pendant toute la durée du stage. Si vous êtes couvert(e) par une assurance étudiante en France, nous vous recommandons de demander la carte européenne d'assurance maladie (gratuite) qui est acceptée en Allemagne.

**Durée de validité :** Pour un stage d'une durée inférieure à neuf mois et sous réserve d'une couverture maladie suffisante, le visa peut être délivré pour toute la durée du stage.

**Zone de validité :** Le visa est valide uniquement sur le territoire allemand mais vous autorise à effectuer des séjours touristiques de 90 jours maximum par semestre dans les autres États Schengen.

**Délai de traitement :** Le délai de traitement est variable. Il est de trois jours en moyenne si le dossier est complet lors du dépôt de la demande.

**Frais de dossier :** 75 euros. Les boursiers ERASMUS en sont exonérés.

**Retrait du visa :** Dès que votre demande aura été traitée, vous recevrez un courriel vous précisant les modalités de retrait de votre visa. Trois possibilités s'offrent à vous :

- a) Retrait en personne : possible sans rendez-vous aux horaires d'ouverture du service des visas sur présentation de votre passeport.
- b) Retrait par une personne de votre choix : possible sans rendez-vous aux horaires d'ouverture du service des visas sur présentation du passeport de la personne mandatée ainsi que d'une procuration.
- c) Envoi : Vous pouvez remettre votre passeport au service des visas lors du dépôt de votre demande. Après traitement de celle-ci, votre passeport vous sera renvoyé, contre paiement de la somme de 8 euros, par recommandé avec accusé de réception à l'adresse de votre choix en France. Un envoi en Allemagne n'est pas possible.

## **II. PIÈCES À FOURNIR**

Veuillez noter que les dossiers incomplets ne pourront être traités. Dans certains cas, des documents supplémentaires pourront être exigés.

	<b>Nombre d'exemplaires</b>	<b>Document</b>
<input type="checkbox"/>	2	Formulaires dûment complétés
<input type="checkbox"/>	1	Photo d'identité
<input type="checkbox"/>	Original et 2 copies	Passeport en cours de validité
<input type="checkbox"/>	Original et 2 copies	Titre de séjour français en cours de validité
<input type="checkbox"/>	Original et 2 copies	Accord de l'Espace Placement international (ZAV)
<input type="checkbox"/>	Original et 2 copies	Attestation d'inscription dans un établissement français d'enseignement supérieur
<input type="checkbox"/>	Original et 2 copies	Attestation d'assurance maladie valide en Allemagne pour toute la durée du stage
<input type="checkbox"/>	Original et 2 copies	Contrat de stage et le cas échéant convention de stage
<input type="checkbox"/>	Original et 2 copies	Le cas échéant, attestation d'attribution de bourse ERASMUS
<input type="checkbox"/>	Original et 2 copies	Le cas échéant, justificatif de financement

**Clause de non-responsabilité :** Tous les éléments communiqués dans cette note sont fondés sur les informations et expériences dont disposent les missions diplomatiques et consulaires allemandes en France au moment de sa rédaction. Celles-ci déclinent toute responsabilité quant à leur exactitude ou leur exhaustivité.